Association Internationale des Anciens de l'Union européenne
Section France

Charte relative à la protection des données à caractère personnel des membres de l'AIACE-FRANCE

(Version 2025-12-03_v03)

Préambule

En application du Règlement Général sur la Protection des Données[1] (ci-après « RGPD ») entré en vigueur le 25 mai 2018, l'« Association internationale des Anciens de l'Union européenne, section France » (« AIACE-France ») collecte des données personnelles aux fins de mises en œuvre des missions conformes à son objet social. Ces données font l'objet d'un traitement en adéquation avec la présente Charte.

Sommaire

Contenu

1. Définition et nature des données à caractère personnel 2
2. Objet de la présente charte 2
3. Collecte et traitement des données à caractère personnel 3
4. Destinataires des données collectées et traitées 5
5. Cession des données à caractère personnel 5
6. Durée de conservation des données à caractère personnel 5
7. Sécurité 6
8. Hébergement 6
9. Gestion des cookies/traceurs 6
10. Consentement 6
11. Accès aux données à caractère personnel par les adhérents 7
12. Portabilité des données à caractère personnel 7
13. Communication relative à une violation de données à caractère personnel 7

[1] RÈGLEMENT (UE) 2016/679 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), JOUE L 119 du 4.5.2016, p. 1. Rectificatif paru au JO L 127 du 23.5.2018, p. 2.

14. Introduction d'une réclamation devant une autorité de contrôle 7
15. Modifications 8
16. Entrée en vigueur 8

1. Définition et nature des données à caractère personnel

Lors de l'inscription à l'AIACE-France de nouveaux membres, il leur est demandé de communiquer des données à caractère personnel les concernant, désignant toutes les données qui permettent de les identifier directement ou indirectement.

Le **responsable du traitement** est l'AIACE-France (siège : 52 rue de la Victoire 75009 Paris), représentée par son Président.

Le **délégué à la protection des données** (DPD ou DPO) est : Isabelle TRANCHANT

Email : dpo-aiace.france@orange.fr

Dans ce cadre, nous collectons les données suivantes :

- **Données d'identification** : nom, prénom, sexe, date de naissance, numéro de pension, numéro d'adhérent(e) AIACE France, nationalité, photographie, dernières fonctions exercées au sein des Institutions européennes, période de service et Institution ;
- **Données de contact** : adresses postale et électronique, numéros de téléphone fixe et portable ;
- **Données de paiement** : relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- **Données de connexion :** identifiant et mot de passe en cas d'accès à la partie du site intitulée « Espace membres », qui est la partie privée du site https://www.aiace-fr.eu/, adresse IP, localisation, etc. ;
- **Toutes autres informations que les adhérents choisissent de nous communiquer :** expérience ou expertise particulière, noms et coordonnées d'une personne de confiance, etc.

2. Objet de la présente charte

La présente charte a pour objet d'informer les membres de l'AIACE-France sur les moyens mis en œuvre pour collecter et traiter leurs données à caractère personnel, dans le respect le plus strict de leurs droits.

L'AIACE-France se conforme, dans la collecte et la gestion des données à caractère personnel, à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés[2], dans sa version actuelle, ainsi qu'au RGPD.

[2] Modifiée par la loi du 20 juin 2018 et son décret d'application n° 2019-536 du 29 mai 2019 https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000886460/

3. Collecte et traitement des données à caractère personnel

Vos données à caractère personnel sont collectées et traitées pour répondre à une ou plusieurs des finalités suivantes :

➢ Dans le cadre de l'intérêt légitime de l'AIACE-France pour lui permettre de s'acquitter de ses missions telles que définies dans ses statuts et son règlement intérieur :

- Constituer et gérer un fichier des membres inscrits/adhérents (article 3 des statuts);
- Constituer et tenir à jour un fichier des adhérents disposant d'une adresse électronique pour l'accès à l'Espace membres du site internet de l'AIACE France (article 3 des statuts) ;
- Gérer les cotisations (article 7 des statuts de l'AIACE-France, ci-après les « statuts »), y compris les domiciliations bancaires ;
- Communiquer aux délégués et bénévoles régionaux les coordonnées des nouveaux adhérents installés dans leur région, ainsi que les mises à jour de ces données (article 12 du règlement intérieur de l'AIACE-France);
- Organiser les assemblées générales annuelles (article 11 des statuts) ;
- Organiser les votes lors des assemblées générales en vue du renouvellement des membres du comité (article 13 des statuts) ;
- Pour les assemblées générales en visioconférence, transmettre le lien aux adhérents inscrits à l'assemblée générale pour leur permettre de se connecter ;
- Enregistrer les assemblées générales en vue de l'établissement du procès-verbal;
- Rédiger les procès-verbaux des assemblées générales (article 23 des statuts) en vue de leur mise en ligne dans l'« Espace membres » ;
- Organiser des séminaires de formation à l'intention des bénévoles et des candidats au bénévolat ;
- Conserver une version électronique des PV des réunions du comité, des assemblées générales et des séminaires de formation pour les bénévoles.

➢ Dans le cadre de ses obligations légales, notamment en matière comptable :

- Gérer les remboursements, sur présentation des factures, des frais de déplacement et d'hébergement (article 20 des statuts) :
    - des membres du bureau et du comité, ainsi que des délégués ou, en l'absence de ces derniers, des bénévoles régionaux, qui sont présents aux réunions du comité de l'AIACE-France (article 14 des statuts), ainsi qu'à d'autres réunions ad hoc ;
    - des frais de missions des délégués et bénévoles régionaux lorsqu'ils se déplacent pour assister des adhérents de leur région.
- Gérer les participations financières des adhérents inscrits à une activité de loisirs payante au niveau régional.

➢ Dans le cadre d'un consentement explicite des adhérents:

- Tenir à jour un annuaire des membres de l'AIACE-France ;
- Transmettre à la Direction générale des ressources humaines (« DG HR ») de la Commission européenne, pour transmission à l'Office pour les infrastructures et la logistique (« OIB »), les données reprises dans l'annuaire, en vue de la publication de ce dernier sur papier et de sa mise en ligne dans

l'« Espace membres », document accessible - uniquement en lecture – via un lien de téléchargement envoyé par email à chaque adhérent et d'une durée de validité limitée;

- Adresser aux adhérents, sur papier et par voie électronique, les revues, annuaires, invitations aux assemblées générales et aux activités touristiques organisées en marge de ces dernières, ou tous messages informatifs conformément aux objectifs de l'AIACE-France (article 3 et article 18, paragraphe 2, des statuts) ;
- Dresser et tenir à jour les listes de diffusion suivantes :
    - globale et régionales des adhérents en vue des envois par voie électronique ;
    - membres du bureau ;
    - membres du comité ;
    - délégués régionaux ;
    - bénévoles régionaux ;
    - « fiscalité ».
- Dresser les listes de présence aux assemblées générales de l'AIACE-France, aux réunions du Comité, ainsi qu'aux séminaires de formation pour bénévoles, aux fins de rédaction des procès-verbaux ;
- Éditer, à la demande expresse d'un(e) adhérent(e), une carte d'adhérent plastifiée, qui vise à faciliter les relations avec les hôpitaux et cliniques en France ;
- Réaliser des enquêtes, par voie postale et électronique, auprès des adhérents sur un sujet déterminé ; les résultats de ces enquêtes sont anonymisés en vue de leur publication ;
- Répondre aux questions posées par téléphone, par courrier électronique ou via le formulaire de contact disponible en ligne sur le site internet de l'AIACE-France ;
- Organiser, dans la région concernée, des sorties et des visites d'intérêt culturel et autres avec les adhérents (article 3, paragraphe 7, des statuts); ces sorties et visites sont organisées par les délégués ou bénévoles de la région concernée (article 16, paragraphe 4, des statuts), notamment en marge des assemblées générales ;
- Assister un(e) adhérent(e) dans ses démarches administratives, à sa demande ou à la demande d'un membre de sa famille, ou d'une personne de confiance, en cas d'urgence ou de décès (article 3, paragraphe 6, des statuts) ;
- Assurer l'accompagnement et le suivi social d'un(e) adhérent(e) en difficulté, à sa demande expresse ou à la demande expresse d'un membre de sa famille, ou d'une personne de confiance, notamment dans le cadre d'une hospitalisation ou de soins de santé (article 3, paragraphe 6, des statuts) ; les membres du comité, le secrétariat, les bénévoles ou les délégués régionaux et les ambassadeurs qui ont à connaître de telles situations peuvent être amenés à traiter des données personnelles sensibles, notamment des données de santé.

Lors de la collecte des données personnelles, les adhérents sont informés si certaines données doivent être obligatoirement renseignées ou si elles sont facultatives. Les adhérents peuvent à tout moment demander le retrait de leur nom d'une liste de diffusion ou de l'annuaire (voir article 11 de la présente charte).

Les traitements décrits ci-dessus n'étant pas susceptibles d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques, il n'est pas procédé à une analyse d'impact relative à la protection des données conformément à l'article 35 du RGPD.

L'AIACE-France ne pratique ni marketing direct, ni prises de décision automatisées, ni profilage.

L'AIACE-France tient un registre des traitements de données qu'elle effectue.

4. Destinataires des données collectées et traitées

Les membres du Comité, le secrétariat, les délégués et les bénévoles régionaux ont accès aux données à caractère personnel des adhérents. Ils signent à cet effet un engagement sur la protection des données qui est ensuite archivé.

Les noms, prénoms et adresses postales des adhérents sont communiqués à l'AIACE Internationale afin de répondre à nos obligations associatives et à l'OIB pour la diffusion de nos revues et de l'annuaire.

Pour la confection des cartes d'adhérent, les noms, prénoms, numéros de pension et photographies individuelles sont transmis à la SARL Maxi Services Copies.

Pour la gestion du site web, c'est la société Webu SCOP SARL (située 2 rue St Laurent 38000 Grenoble) qui est notre fournisseur et notre hébergeur.

Pour la gestion des listes de diffusion globales, c'est l'hébergeur indépendant et autogéré Domaine Public ASBL (https://www.domainepublic.net/) qui traite les données.

À ce titre, l'AIACE Internationale, la DG HR, l'OIB, Webu SCOP SARL, Domaine Public ASBL et Maxi Services Copies SARL ont la qualité de sous-traitants.

5. Cession des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel détenues par l'AIACE-France ne feront pas l'objet de cessions, locations ou échanges au bénéfice de tiers.

Elles ne font pas non plus l'objet de transfert vers un pays hors Union européenne.

Cependant, l'AIACE-France se réserve la possibilité de communiquer à des tiers des données entièrement anonymisées et sous forme agrégée, c'est-à-dire dans une forme ne permettant pas d'identifier les adhérents, de quelque manière que ce soit.

6. Durée de conservation des données à caractère personnel

Nous conserverons les données jusqu'à la fin de l'adhésion à l'AIACE-France qui pourra être constatée par le décès, par la démission adressée au président du comité, par défaut de paiement de la cotisation deux années consécutives ou par exclusion (article 6 des statuts de l'AIACE-France).

Les données concernant les anciens adhérents seront conservées le temps nécessaire pour satisfaire aux obligations légales, en particulier pour la tenue de la comptabilité et dans le cadre du fonctionnement d'une association.

7. Sécurité

L'AIACE-France s'engage à prendre toutes précautions utiles, mesures organisationnelles et techniques appropriées pour préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

8. Hébergement

Les données d'inscription au site web sont conservées et stockées, pendant toute la durée de leur conservation, sur les serveurs de la société Webu SCOP SARL, située à Grenoble, aussi longtemps que cette société agit en tant que sous-traitant de l'AIACE-France. Il en va de même de l'annuaire des adhérents aussi longtemps que la société Webu SCOP SARL demeure notre sous-traitant.

Les listes de diffusion sont stockées sur le site de Domaine Public ASBL https://www.domainepublic.net ainsi que les mots de passe des administrateurs de ces listes.

Les données du secrétariat sont stockées sur l'ordinateur de l'AIACE-France, ainsi que sur un disque dur externe servant de sauvegarde.

9. Gestion des cookies/traceurs

Les cookies sont des fichiers textes, souvent cryptés, stockés dans votre navigateur. Ils sont créés lorsque le navigateur d'un utilisateur charge un site internet donné : le site envoie des informations au navigateur, qui crée alors un fichier texte. Chaque fois que l'utilisateur revient sur le même site, le navigateur récupère ce fichier et l'envoie au serveur du site internet.

On peut distinguer trois types de cookies, qui n'ont pas les mêmes finalités : les cookies techniques, les cookies des réseaux sociaux et les cookies publicitaires.

Les cookies techniques sont utilisés tout au long de la navigation sur notre site web, afin de la faciliter et d'exécuter certaines fonctions. Un cookie technique peut par exemple être utilisé pour mémoriser les réponses renseignées dans un formulaire ou encore les préférences de l'utilisateur s'agissant de la langue ou de la présentation d'un site internet, lorsque de telles options sont disponibles. Ils ne peuvent pas être désactivés.

Nous utilisons des cookies statistiques anonymisés afin d'optimiser l'expérience des utilisateurs sur notre site web et d'obtenir des informations sur son utilisation.

Nous n'utilisons pas les cookies des réseaux sociaux ni les cookies publicitaires.

10. Consentement

Lorsque les adhérents choisissent de communiquer leurs données à caractère personnel lors de leur adhésion à l'AIACE-France, ils donnent expressément leur consentement pour la collecte et le traitement de celles-ci conformément à ce qui est énoncé dans la présente charte et dans la législation en vigueur. Le bulletin d'adhésion

a été adapté de manière à intégrer une référence explicite au RGPD et aux droits des adhérents sur l'utilisation de leurs données personnelles et afin de solliciter leur consentement explicite.

11. Accès aux données à caractère personnel par les adhérents

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au RGPD, les adhérents disposent du droit d'accéder à leurs données (article 15 du RGPD) pour en obtenir la communication et, le cas échéant, en obtenir la rectification ou l'effacement (articles 16 et 17 du RGPD), à travers une demande à adresser à :

Adresse de courrier électronique : aiace.france@wanadoo.fr

Adresse du courrier postal : **AIACE-France, 52 rue de la Victoire 75009 Paris – France**

Il est rappelé que toute personne peut, pour des motifs légitimes, demander la limitation du traitement des données la concernant (article 18 du RGPD) ou s'opposer audit traitement (articles 21 et 22 du RGPD).

Les adhérents peuvent aussi demander, à tout moment, à être retirés de l'annuaire ainsi que des listes de diffusion utilisées pour l'envoi des revues, annuaires, fichiers des adhérents pour l'accès à l'Espace membres du site internet et messages informatifs de l'AIACE-France.

12. Portabilité des données à caractère personnel

Conformément à l'article 20 du RGPD, les adhérents ont droit à la portabilité de leurs données. Nous vous rappelons que ce droit ne porte pas sur les données collectées et traitées sur une autre base légale que le consentement.

Ce droit peut être exercé gratuitement, à tout moment, afin de récupérer et de conserver vos données à caractère personnel.

Dans ce cadre, nous vous adresserons vos données à caractère personnel, par tous moyens jugés utiles, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine (ordinateur), conformément à l'état de l'art.

13. Communication relative à une violation de données à caractère personnel

Si l'AIACE-France devait constater une faille de sécurité dans le traitement des données susceptible d'entraîner un risque élevé pour les droits et libertés des adhérents, ces derniers en seront informés dans les meilleurs délais (article 34 du RGPD). Il leur sera détaillé à cette occasion la nature de la violation rencontrée et les mesures mises en place pour y mettre un terme.

14. Introduction d'une réclamation devant une autorité de contrôle

Tout adhérent(e) dispose du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle compétente, à savoir la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), si elle ou il considère que le traitement de ses données à caractère personnel objet de la présente charte constitue une violation des textes applicables :

https://www.cnil.fr/fr/plaintes

15. Modifications

Nous nous réservons le droit de modifier à tout moment la présente charte, en totalité ou en partie. Ces modifications entreront en vigueur à compter de la publication de la nouvelle charte sur le site de l'AIACE-France.

16. Entrée en vigueur

La présente charte est adoptée par le Comité de l'AIACE-FRANCE.

Elle entre en vigueur le **3 décembre 2025** sous le numéro de version 2025-12-03_v03.